

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-065 DU 12 FEVRIER 1999

portant ratification du traité
instituant la Communauté
économique africaine signé à
Abuja, le 03 juin 1991.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 99-010 du 05 février 1999 portant autorisation de ratification du traité instituant la Communauté économique africaine, signé à Abuja le 03 juin 1991 ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

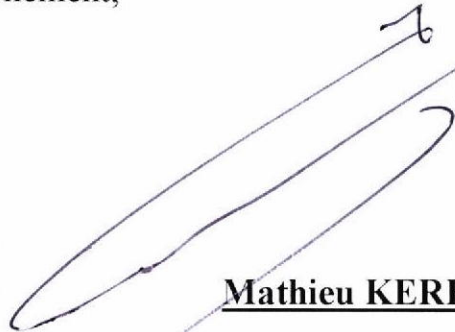
D E C R E T E

Article 1er.- Est ratifié, le traité instituant la Communauté économique africaine, signé à Abuja, le 03 juin 1991 et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 12 Février 1999

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Affaires étrangères
et de la coopération,



Kolawolé A. IDJI.-

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEC 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 JO I.